

Le Centre de recherches *Pénalité, sécurité et déviations*  
de l'Université libre de Bruxelles vous invite à une après-midi d'étude sur

# Le droit de plainte en prison : premier bilan d'application

Vendredi 30 avril 2021 de 14 h à 17 h 30

## Programme

- **Introduction**, Philippe MARY, professeur ordinaire à l'ULB, membre du CPT au titre de la Belgique
  - **Le cadre juridique du droit de plainte**, Léa TEPER, avocate au barreau de Bruxelles et assistante à l'UCLouvain
  - **Premiers mois d'activités des commissions des plaintes**, Thierry MARCHANDISE, président de la commission des plaintes de la prison d'Ittre
  - **Les bureaux des plaintes des prisons et l'entrée en vigueur du droit de plainte du point de vue de la DG EPI**, Alexis DOUFFET, directeur régional de la direction générale des établissements pénitentiaires
- \*
- **Du directeur au Conseil d'État - Table ronde**  
Vincent SPRONCK, président de l'Association francophone des directeurs de prison,  
directeur de la prison de Mons  
Emilie VAN LAER, juriste au secrétariat d'appui du Conseil central de surveillance pénitentiaire  
Martine MICHEL, membre de la commission d'appel du Conseil central de surveillance pénitentiaire  
Benoit CUVELIER, premier auditeur chef de section au Conseil d'État et maître de conférences à l'UNamur
- \*
- **Conclusions**, Marc NÈVE, président du Conseil central de surveillance pénitentiaire

**DATE:** Vendredi 30 avril 2021 de 14 h à 17 h 30  
Participation gratuite sur inscription  
obligatoire auprès du secrétariat du Centre  
de recherches : [Thomas.Rochet@ulb.be](mailto:Thomas.Rochet@ulb.be)

**LIEU:** L'après-midi d'études se tiendra en ligne  
sur Teams. Vous recevrez un lien après  
inscription.